COMMUNIQUE DE PRESSE –

Former les aides-soignants en 15 jours !
Inacceptable pour le CEFIEC

Paris, le 14 octobre 2020 – Lors des Rencontres RH de la Santé qui se déroulaient les 12 et 13 octobre, la DGOS évoquait sa volonté de mettre en place une *« autorisation temporaire d'exercice aide-soignant pour des non aides-soignants »* moyennant une formation de 15 jours (source Hospimédia et APM). Cette décision inacceptable pour le CEFIEC vise, selon la DGOS, à garantir des effectifs en nombre suffisant pour lutter contre une seconde vague de la Covid 19. Le CEFIEC s'interroge sur de nombreux points à commencer par la qualité des soins pour les patients. Dans le cadre du « Plan Santé 2022 », le ministère de la santé et des solidarités prévoyait une réingénierie des référentiels d'activités des Aides-Soignants (AS) pour monter en compétence les missions des AS et rendre attractif le métier. Prétendre accéder au métier d'AS avec une formation de 15 jours va à l'encontre des travaux menés depuis 4 ans.

Méconnaissance ou mépris du métier des soignants ?
Quid du patient ?

A la lecture d'une telle décision, nous nous interrogeons sur la réelle connaissance des décideurs des métiers des soignants et par conséquent de celui des aides-soignants. Cette décision s'apparente à un véritable mépris du métier. Que font les aides-soignants au quotidien pour les réduire à une formation de 15 jours ? Rappelons que la formation actuelle se déroule sur 10 mois pour garantir la qualité des soins. Le module 3 de la formation, qui encadre « les bases du métier » s'articule aujourd'hui à travers 8 semaines de stage encadrés et 5 semaines de cours dispensés par des formateurs. Ce module permet d'acquérir les compétences – *apprendre le métier, raisonnement clinique et prise en soins du patient*- Comment garantir une acquisition efficiente de ces compétences, délivrée aujourd'hui à travers 13 semaines de formation par un apprentissage de 15 jours ?

4 années de réunion portant sur la réingénierie pour aboutir à 15 jours de formation

Pour autant, la formation actuelle des aides-soignants délivrée en 10 mois est aujourd'hui considérée comme insuffisante. Aussi, et depuis 4 ans, les différentes organisations professionnelles à l'image du CEFIEC travaillent avec la DGOS sur la refonte de la formation des aides-soignants. L'objectif de ces travaux étant de revaloriser le métier, le rendre plus attractif et le faire monter en compétences. Cette réingénierie doit mener le diplôme au niveau 4 (Bac). Quel message devons-nous retenir de ces travaux et de la place que nous souhaitons donner à ce métier dans notre système de santé si, in fine, nous laissons penser que le métier d'aide-soignant peut être réalisé avec seulement 15 jours de formation ?

Contacts presse :

Martine Sommelette - Présidente
06.33.60.93.41
president@cefiec.fr

Sébastien Devillers
06 63 43 89 24
sdevil@aurasicommunication.com

Par ailleurs, cette proposition est un contresens de la préconisation formulée dans la nouvelle réingénierie aide-soignant à travers le module « accompagnement pédagogique individualisé » qui vise à garantir l'accompagnement du parcours des futurs élèves.

De nombreuses interrogations pour le CEFIEC

Quels seraient les profils des candidats à cette formation ? Comment pourraient-ils acquérir en si peu de temps les nécessaires notions d'hygiène hospitalière ? Comment garantir la qualité, la sécurité des soins et la prise en charge des patients ? Qui se chargerait de la formation de ces personnes qui seraient confrontés à des situations complexes ? Quel accompagnement serait proposé sur le terrain à ces « nouveaux soignants » qui intégreraient des services en tension avec des personnels épuisés ?

Par ailleurs, comment garantir en 15 jours le statut vaccinal de ces candidats alors que 3 mois minimum sont nécessaires habituellement aux étudiants/élèves intégrant les stages ?

Autant de question auxquelles il s'agirait de répondre très rapidement avant d'envisager une telle mesure.

Une attractivité remise en cause

Si les candidats à cette mission se prédestinent au métier d'aide-soignant, nul doute que cette expérience, dans de telles conditions, pourrait délivrer une image dévalorisante du métier.

A propos du CEFIEC* *- Le Comité d'Entente des Formations Infirmières et Cadres est une association de structures de formation aux métiers de la santé qui regroupe à ce jour tous les Instituts de Formation en Soins Infirmiers (IFSI) de France, soit 331 structures, ainsi que les 36 Instituts de formations de cadres de santé (IFCS), 268 Instituts de Formation Aide-Soignant (IFAS), 48 Institut de Formation d'Auxiliaire de Puériculture (IFAP) , et quelques écoles de spécialités infirmières (Puéricultrices, Bloc Opératoire).*

Contacts presse :

Martine Sommelette - Présidente
06.33.60.93.41
president@cefiec.fr

Sébastien Devillers
06 63 43 89 24
sdevil@aurasicommunication.com